

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

75070

Objet

EMPRUNT DE 1 950 000 FR  
auprès de la C.A.E.C.L.  
- construction piscine  
- travaux d'équipement  
du Garden  
travaux de voirie  
travaux du C.A.R.E.L

DATE DE CONVOCATION

21 Juillet 1975

DATE D'AFFICHAGE

21 Juillet 1975

Nombre de conseillers en exercice	26
Nombre de présents	15
Nombre de votants	16

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze  
le vingt cinq juillet

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI



Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, M. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTUREAU, DOMEcq, BARRIERE, DELAIR.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Me TAP par Me BARDE

Absents : MM. COLLE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, BERLAND, BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, Mme FAVIERE

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

Par lettre du 17 Juillet 1975, M. le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts & Consignations, nous informe que la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales ( C.A.E.C.L ) serait disposée à négocier un prêt de 1 950 000 FR au profit de la VILLE de ROYAN pour équipements sportifs et équipements divers .

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- TAUX : 10,50 %
- DUREE : 20 ( VINGT ) ans avec un différé d'amortissement de cinq ( 5 ) ans

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré ,

DECIDE :

- ARTICLE 1er - Monsieur le Maire est invité à contracter auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales un prêt de la somme de : UN MILLION NEUF CENT CIJQUANTE MILLE FRANCS destiné à financer les opérations suivantes :

.../...

- construction de la piscine couverte .....	1 300 000 FR
- travaux d'équipement au Garden-Tennis et acquisition de matériel .....	100 000 -
- travaux de voirie .....	300 000 -
- construction du C.A.R.E.L .....	250 000 -
	<hr/>
	1 950 000 FR
	<hr/>

ARTICLE 2 - La Caisse d'Aide à l'équipement des Collectivités Locales assurera la réalisation de ce prêt au moyen du produit d'un emprunt obligataire qu'elle doit émettre en 1975 à un taux nominal qui sera fonction des conditions du marché obligataire au moment du lancement dudit emprunt .

ARTICLE 3 - L'emprunt sera remboursable en 20 (vingt ans ) avec un différé de 5 ( cinq ) ans.

Pour se libérer de la somme empruntée , dont le montant est stipulé à l'article 1er, l'emprunteur paiera annuellement aux échéances prévues au contrat :

- de la première échéance, 1976, à la cinquième ,les intérêts simples calculés au taux nominal indiqué à l'article 2 ;
- après expiration de ce différé, soit à partir de l'échéance de 1981, et pendant quinze ( 15 ) ans,une annuité constante de capital et d'intérêts calculée au même taux nominal .

ARTICLE 4 - Le Conseil Municipal s'engage ,pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement,en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales, des sommes prévues à l'article 3 ci-dessus .

ARTICLE 5 - Toute somme non payée à la date de son exigibilité portera, à titre de pénalité , intérêt de plein droit au taux de l'emprunt, majoré de trois unités .

ARTICLE 6 - La VILLE DE ROYAN ne pourra pas, pendant toute la durée de l'emprunt, exiger que la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales, accepte le remboursement anticipé de tout ou partie du capital restant dû .

ARTICLE 7 - La VILLE de ROYAN s'engage à prendre à sa charge le paiement de tous impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt .

ARTICLE 8 - Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à Monsieur le Premier Adjoint, en vue de passer avec la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales, le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits .  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au Registre,

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD

## VILLE DE ROYAN

- 17 -



## CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COUVERTE

TÉLÉPH. 05.31.04 ET 05.33.12

## PLAN DE FINANCEMENT

JL/MTR

Comptabilité

----

FINANCEMENT DEJA ASSURE :

3 800 000 FR

- Subvention de l'Etat ( A.P du 20/8/1973) 870 000 F
- Emprunt Caisse des Dépôts ( D.C.M. du 10/1/1973) 620 000 -
- Emprunt Caisse des Dépôts ( D.C.M. du 8/2/1974) 1040 000 -
- Emprunt C.A.E.C.L - VILLES DE FRANCE  
(D.C.M. du 8/2/1974) 770 000 -
- Emprunt Caisse des Dépôts (D.C.M. du 28/2/1975) 500 000 -

FINANCEMENT EN COURS DE REALISATION :

- Emprunt C.A.E.C.L. -Printemps 1975  
( D.C.M. du 25/7/1975) 1 300 000 - 1 300 000 FR

TOTAL égal au montant de l'estimation : 5 100 000 FR

A ROYAN, le 29 JUILLET 1975

Certifié exact

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD



DE LA  
CHARENTE-MARITIME

WILSON 237

**ACTION DE L'ETAT**

ESTIMATION PRÉVISIONNELLE À LA DATE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX, FIN AOUT 1975(\*)

LOTS	DESIGNATION DES LOTS.	MONTANTS : ENTREPRISES : MARCHES : et AVENANTS : (Estimation)	REVISIION : DES : PARTIES : TOTALES	DÉPENSES
1	TERASSEMENTS Cx - GROS-ŒUVRE	2 382 773	367 227	2 750 000
2	STANCHISSE, TORURE METALLIQUE	285 494	73 506	360 000
3	MINISETTES EXT. - MIGOTTERIE	83 504	25 496	110 000
4	MINISETTES INT. - PLAFONDS	112 346	27 654	140 000
5	REVETEMENTS DES SOLS, MURS, etc... •	84 229 136 593	5 771 3 407	90 000 140 000
6	PEINTURES	48 076**	21 924	70 000
7	PLONIERIE - SANITAIRE	74 368	5 612	80 000
8	CHAUFFAGE - VENTILATION	408 995	101 004	510 000
9	ELECTRICITE - COURANT FAIBLE, TEL.	150 228	19 772	170 000
10	REGENERATION DES BAINX	140 000	30 000	170 000
11	EQUIPEMENT STADE (bassin)	5 500	4 500	10 000
12	EQUIPEMENT SPORTIF (Vestiaire)	94 966	5 034	100 000
		4 008 093	591 907	4 700 000
				100 000

soins à valoir pour divers et imprévus dans le cadre de l'aménagement des abords.

卷之三

(%) La réception provisoire de l'ensemble des travaux est fixée au 12 septembre 1975.

Pour la Mairie

ROYAN, le 5 AOUT 1975



TELEPH. 05.91.04 ET 05.91.12

JL/FL

## TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS

AU GARDEN-TENNIS

DEVIS RECAPITULATIF

GIOL Frères.....	6 043, 52
GIOL Frères.....	3 413, 69
Alain NERFIE.....	3 508, 59
Sté ARTISANALE des PLOMBIERS ROYANNATS...	5 275, 07
DUSSAKAT et ses ENFANTS.....	2 660, 33
Jacques FAVIERE.....	4 020, 00
M. LACOMBE & Cie.....	14 589, 92
OCEANIC.....	6 526, 27
Alain NERFIE.....	55 005, 96

SOIT UN TOTAL ..... 101 103, 35 Frs

Arrêté à la somme de : CENT UN MILLE CENT TROIS FRANCS TRENTÉ CINQ Centimes

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



*le 5 aout 1975*  
Guy TETARD.

ENTREPRISE VAUXOISE DE CONSTRUCTION ET T. P.

**GIOI FRÈRES**

Société à responsabilité limitée au Capital de 50 000 fr.

Siège Social : 17640 VAUX-sur-MER

R. C. M. 57 B 29  
C. C. B. Société Générale 1.660

Téléphone 05.33.57  
de 14 h. à 17 h.

VAUX-sur-MER, le 8 Mars 1975

Devis des travaux à exécuter pour le compte de la  
VILLE de ROYAN  
au GARIBEN TENNIS - Boulevard Carnot à ROYAN -

Canalisations cuisine

Démolition du dallage -	n1	4,00	25,00	100,00
Pose canalisations plastiques de Ø60 n1		4,00	30,00	120,00
Réfection du dallage -	n1	4,00	15,00	60,00
Regard Ø120 -	U.	2	45,00	90,00
Branchemet grandes canalisations -	U.	1		30,00
A l'intérieur de l'appartement				
Démolition d'un placard -	O.H.Q.	6 H.	25,00	150,00
Transformation d'une huisserie -		5 H.	25,00	75,00
Construction d'une cloison en briques de 0,05 -	n2	1,65	60,00	99,00
Reprise dans maçonnerie -	U.	2	15,00	30,00
Entourage portes en briques de 0,05 -	n2	1,22	60,00	73,20
Enduit plâtre sur deux faces -				
Démolition carrelage -	n2	5,74	25,00	143,50
Perçement des murs y compris raccords divers -	O.H.Q.	32 H.	25,00	800,00
Plastique de Ø 100 -	n1	2,00	30,00	60,00
Coudes -	U.	4	17,00	68,00
Plastique de Ø 0,50 -	n1	1,00	20,00	20,00
Coudes -	U.	2	15,00	30,00
Cuisine piquage et crépiage des murs -	n2	2,87	65,00	186,55
Jambage sous évier -	U.	2	40,00	80,00
Paillasse B.A. = 1,00 x 0,60 =				150,00
+ démolition en partie				30,00
Cloison briques de 0,05 -	n2	1,22	60,00	73,20
Plâtre -	n2	2,44	25,00	61,00

Fourniture et pose d'une porte vitrée comprise quincaillerie -	U.	1		350,00
Moulures plates -	n°1	10,00	10,00	100,00
Quart de rond -	n°1	4,20	10,00	42,00
Ventilation salle d'eau,perçement	U.	2	50,00	100,00
Grilles plastiques -	U.	4	20,00	80,00
Fourniture et pose double cadre co nière cuivre "	n°1	3,20	60,00	192,00
Coupe et soudure -	U.	8	10,00	80,00
Fourniture et pose carrelage et plinthes -	O.H.Q.	18 ll.	25,00	450,00
Blocage bac à douche salle d'eau				100,00
Faïence douche -	n°2	6,00	110,00	660,00
Porte savon -	U.	1	30,00	30,00
Faïence cuisine -	n°2	2,46	110,00	270,60
Plinthes briques dans couloir -	n°1	1,00	30,00	30,00
Raccords plâtre chambre O.H.Q.	ll.	5	25,00	125,00
				5.139,05
			T.V.A. 17,6% .....	904,47
				6.043,52

VAUX-SUR-MER, le 8 Mars 1975

ENTREPRISE VAUXOISE DE CONSTRUCTION ET T. P.

**GIGOL FRÈRES**

Société à responsabilité limitée au Capital de 50.000 Fr.

Siège Social : 17640 VAUX-sur-MER

R. C. M. 57 B 22  
C. C. B. Société Générale 1.660

Téléphone 05.33.57  
de 14 h. à 17 h.

VAUX-sur-MER, le 12 Mai 1975

Devis des travaux exécutés au GARDEN TENNIS

Bd. Carnot à ROYAN

Réfection du Fronton

Piquage et réfection des crépisages  
à 3 couches sur le fronton -

Piquage, crépissage et enlèvement  
des gravois -

m<sup>2</sup> 44,15 20,00 883,00

Crépissage à 3 couches -

m<sup>2</sup> 44,15 52,00 1.412,80

Travaux supplémentaires -

Dans W.C. piquage plâtre et  
réfection -

0.H.Q. 5 H. 24,00 120,00

Fourniture et pose faïence 108x108  
blanc -

m<sup>2</sup> 4,37 100,00 437,00

Fourniture et pose d'une porte  
savon simple -

50,00

T.V.A. 17,6% .....

2.902,86

510,89

Ensemble T.T.C. .....

3.413,69

=====

29

Alain NERFIE  
Serrurier - Ferroanerie  
ANVILLE  
16170 ROUILLAC  
Tél. 96.70.99  
R.M. 70.74.16

M Ville de Royen. garden tennis.

Devis.

Don

le 4 juin 1975  
façon d'une clôture

2	jambes de force de 2 m relées sur chaque extrémité	
2	jambes de force de 1m avec poteau	
4	poteaux de 2 mètres	
6	" . . .	
54	métres carrés de grillage plastifiés à 55,25 dm $\bar{m}$ 2983,50	
	T.V.A à 17,60%	525,09
	T.T.C.	3508,59
	arrêtée le présente mémorandum le. 4 juin 75	

Nerfie

# SOCIÉTÉ ARTISANALE DES PLOMBIERS ROYANNAINS

PLOMBERIE ♦ SANITAIRE ♦ ZINGUERIE ♦ COUVERTURE ♦ TOUS CHAUFFAGES

67, Rue Paul Doumer, 67  
17200 ROYAN

TÉLÉPHONE { Bureau 05.33.02  
Domicile 05.34.93

C. C. P. 3086-50 BORDEAUX  
R. M. La Rochelle 01395.65.17  
R. C. Marrennes 65 B. 6  
INSEE 333.17.306.0.098

♦♦

VILLE DE ROYAN

TOUS APPAREILS MÉNAGERS

INSTALLATION ET SERVICE APRÈS VENTE

Royan, le 21 Mai 1975

GARDEN-TENNIS  
Bld Carnot

17.200-ROYAN

## DEVIS ESTIMATIF DE TRAVAUX

- Le présent comprend la fourniture, la pose ainsi que la façon d'une installation sanitaire.
- Les canalisations d'eau froide et chaude seront en tube de cuivre, les vidanges en tuyaux P.V.C.
- Le gaz sera amené en tranchée depuis le compteur jusqu'au bâtiment à ce niveau la canalisation sera aérienne.

-1 Chauffe-eau 125 mth "Régent"	371.43
-1 Chasse-d'eau JECO haute	64.83
-1 Lavabo complet avec deux consoles	201.28
-1 Bidet complet	187.55
-1 Bac à douche avec siphonnette et mélangeur et une cadette douche	239.76
é1 Cuvette W.C. avec abattant simple	117.35
-1 Pipe coudée de 100, cône et robinet d'arrêt	36.85
-2 Robinets purgeurs 10 x 12	6,30
13,80 m tube cuivre de 12 environ à 14,39	198.58
15 m tube cuivre de 14	à 15,96
-1 m tube plastique de 32	239.40
-Raccords d'assemblages divers, soudures et colliers estimation	113.58
-Main-d'œuvre de montage et pose env 28 H.	609.00
-GAZ : 1 Soudure plomb	3.55
-1 P-C gaz 12 x 14	18.47
-1 Robinet d'arrêt gaz de 16	21.68
14 m de gaine de 28	à 3,19
13,50 m de tranchée	à 17,48
45 Tuiles de protection	à 0,24
16,30 m tube cuivre de 32	à 21,60
-0,80 m tube cuivre de 14	à 15,96
20,70 m tube galva 20 x 27	à 16,34
-Raccords d'assemblages et colliers	175.77
-7 Brasures	à 6,85
-Main-d'œuvre environ 25 H à 21,75	543.75
-Mise en place des appareils et finition de l'installation après pose du carrelage	
12 H à 21,75	261.00
<del>-2 Robinets purgeurs de 12/14</del>	<del>à 6,08</del>
13,50 m rebouchage tranchée et nivellation	
	à 5,50
	74.25
	4.485.60 F
<u>Montant du devis estimatif :</u>	<u>T.V.A. 17.60 %</u>
	789.47 F
	<u>TOTAL T.T.C.</u>
	<u>5.275.07 F</u>

CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS SEPT CENTIMES.

## ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

**DUSSARAT ET SES ENFANTS**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE V. &amp; P. BILLAUD 17200 ROYAN

TÉL. 06.08.42

C. C. P. BORDEAUX N° 8719.86

R. C. MARINERIE N° 47.02.8

QUALIFIBUS N° 301-30

Haute et Basse Tension — Lumières et Forces Motrices — Solaire — Éclairage Intérieur — Électrostatique — Électro-Mécanique

ROYAN, le 3 AVRIL 1975

VILLE DE ROYAN

## GARDEN TENNIS

Bd Carnot

17200 - ROYAN

## DEVIS de REPOSE EN ETAT du GARDEN TENNIS à ROYAN

APPARTEMENT CARDIEN

- Dépose installation ..... 80,00

Installation avec appareillage encadrée.

CUISINE

3 prises de courant + T. 10 A. ..... 345,00

1 prise de courant + T. 32 A. ..... 152,00

1 centre en simple allumage ..... 110,00

1 allumage extérieur ..... 115,00

SEJOUR

1 centre en simple allumage ..... 105,00

1 prise de courant 10 A ..... 110,00

CHAMBRE

1 centre en simple allumage ..... 105,00

2 prises de courant 10 A ..... 220,00

SALLE D'EAU

1 centre en simple allumage ..... 105,00

... / ...

Mise à la terre de l'installation, compris piquet de terre à coupure .....	105,00
Faire ligne d'alimentation du compteur à l'appartement	
22 mètres de câble 1000 R.12 N 4 x 6 mm <sup>2</sup>	
10 colliers colson	
Main d'œuvre pour pose et branchement	
L'ENSEMBLE	=
	326,16
Reprise de l'installation du Bar et des Toilettes.	
Changer lampes, fluorescents et prise de courant dans bar	
Révision générale	=
	389,03
TOTAL GENERAL	=
2.262,19	
T.V.A. 17,60%	=
398,14	
TOTAL T.T.C.	=
2.660,33 Fr.-	

ROYAN, le 5 AVRIL 1975





# JACQUES FAVIÈRE

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Le 27 Juin 1975

Mairie de Royan

Doit

## DEVIS DE SONORISATION AU GARDEN TENNIS CLUB DE ROYAN -

Sonorisation directive par projecteurs  
de son :

1 amplificateur Bouyer ASM 30	1.030,00
5 haut parleurs	950,00
1 dispatching pupitre	129,00
5 fiches DIN males	5,00
5 " " chassis	5,00
350 m cable 2x1	1,40
60 m " 4x0,75	1,70
1 micro fixe Philitouring	140,00
1 " balaudeur	120,00
main d'œuvre : technicien 15 h à 26,20	393,00
aide monteur 8 h à 25,50	188,00

remise en cas de règlement comptant

T.V.A. 20%

3.592,00  
192,00

3.400,00  
680,00

4.080,00

RADIO - TÉLÉVISION - MÉNAGER - DISQUES

• SOCIÉTÉ D'ÉLECTRIFICATION

M. LACOMBE et C<sup>ie</sup>

S.A.R.L au capital de 55.000 F

PONS, le 07.07.1975

CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE  
LIGNES ET INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

26, rue du Général Leclerc, 26

PONS - 17

TB M6 84-02-42 - Dev. Soc. - Société Distincta Pons  
P.C. 68 B.H. Santos - INSEE 348-17-203-0-002  
C.C. P. 270073 Bordeaux

VILLE DE ROYAN

V/RÉF.

17200 ROYAN

N/RÉF.

F/ML/38-75

D.E.V.I.S.

I) ÉCLAIRAGE DE DEMONSTRATION DE 2 COURTS DE TENNIS AU GARDEN A ROYAN

Fourniture de projecteurs	Pour mémoire		
Fourniture de câbles	Pour mémoire		
Fourniture de lampes	16	136,40	2 182,40
Hologènes de 2000 W			
Main d'œuvre pour implantation de 12			
candélabres hauteur 10 m y compris			
équipement	16	479,00	7 664,00
Main d'œuvre pour pose des câbles			
provisoires essais et réglage	80	32,00	2 560,00
TOTAL H.T.....	12 406,40		
*T.V.A. 17,6 % .....	2 183,52		
TOTAL T.T.C.....	14 589,92 Frs		

0-311/PVR  
ROYAN 1977.05  
Repeinture sol

D E V I S :

- Travaux à effectuer dans l'appartement des  
Gardien du GARDEN TENNIS DE ROYAN.

0-311/PVR

1°/ Plafonds =				
lessivage - dé rainure				
d'ancien vernis - ponçage				
2 couches vernis :	m2	27.20	17.00	630.74
2°/ Revêtement sur le périmètre des				
plafonds =				
lessivage - 2 couches ; laqué				
en recouvrage après calfeutrement :	m2	46.90	3.00	140.70
3°/ Grattage d'ancienne peinture				
écaillée sur l'ensemble : huis -				
calfeutrement et raccords				
d'enduit :	m	70	29.00	1.160.00
4°/ Huis de la chambre - Bain -				
cuisine - séjour =				
lessivage et ponçage :	m2	113.40	4.50	510.30
5°/ Trois couches de peinture acrylique Trimuro 22 :	m2	5.00	15.00	75.00
6°/ Cuisine et bain :				
a) le toit : huis - ponçage -				
b) meuble évier = rebouchage -				
ponçage - l'ensemble 2 couches				
laqué :	m2	53.61	15.00	804.15

7°/ Eaux du séjour et chambre =

a) fourniture et pose thermo-

pâte sur mur droit : m<sup>2</sup> 45.43 II.00 409.73

b) égrenage - rebouchage - posage

encollage et pose de papier

peint y compris arase et

haut et bas : m<sup>2</sup>

50.79 9.00

535.II

c) fourniture de papier peint :

chambre

m 8 12.50

100.00

séjour

m 7 24.00

238.00

8°/ Menuiseries intérieures =

lesmivare - rebouchage - ponçage

2 couches laque glycéro :

m<sup>2</sup> 17.02 II.00

322.64

9°/ Tablette séjour =

lesmivare - rebouchage - cal-

feutrage - vernit et 2 couches

glycéro :

1m<sup>2</sup> 10

65.00

10°/ Fen ou levale chambre =

a) fourniture menuiserie -

pose y compris vis - baguette

d'encadrement et sofoutrament

impression - ponçage et 2 couches

glycéro :

1m<sup>2</sup> 10

160.00

11°/ Tuyauterie = les ivage et ren-

çage anciens tuyaux - pose laque

sur tuyaux neuf - 2 couches lac et 1

53.64 4.00

214.56

12°/ Forte d'étrave =

lesd'ivage et anciens tuyaux

vérinage

60. 0

Tonçage et vernis 2 couches :

m<sup>2</sup> 2.00 II.00

37.56

13°/ Un évier placard avec = lavabo et 2 couches vinyl :	6.00
14°/ Fourniture et pose verre imprimé sous verre une boîte :	<u>8.00</u>
T.V.A. H.T. =	5.520.55
T.V.A. T.V.A. 60 % =	<u>976.72</u>
TOTAL P.T.C. =	6.526.27

Pour , le 20 MAI 1975

Alain N E R F I E  
Serrurier - Ferronnerie  
ANVILLE  
16170 ROUILLAC

Tél. 96.70.99  
R.M. 70.74.16

Rouillac, le 30 Juillet 1975.

VILLE DE ROYAN  
( Garden Tennis )

D E V I S :

Réfection des clôtures des courts de tennis.

458 M2	Grillages plastifiés en mailles de 40 blanc de 3 m avec poteaux intermédiaires, fil de tension, rédisseurs, le mètre posé .....	92,50	=	42 365,00
5	jambes de force pour angles .....	290,20	=	1 451,00
4	jambes de force pour départ droit .....	192,00	=	768,00
	Démolition en régie .....			10 421,96
				<hr/>
	TOTAL T.T.C. .....			55 005,96

- Arrêté le présent devis à la somme de : CINQUANTE CINQ MILLE CINQ  
FRANCS, QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES.